



## Divorce amiable convention indivision

Par **dede75**, le **20/11/2012** à **21:13**

Bonjour, nous divoçons à l'amiable. La maison a été achetée avant notre mariage donc est en indivision 50/50.

Elle est finie de payer. je l'habite et paye une indemnité de loyer. Ma nouvelle amie va acheter la moitié à ma futur ex femme (tout est ok). Suis-je obligé quand meme de faire, auprès d'un notaire, une convention d'indivision sur la maison pour pouvoir divorcer si cette vente se faisait après le divorce (car vente appartement de mon amie en cour pour pouvoir payer) ?  
Merci d'avance de votre réponse